

les paiements initiaux pour les classes principales de blé de l'Ouest, d'avoine et d'orge livrées au cours de la campagne agricole de 1964-1965 seront les mêmes que ceux de la présente campagne agricole.

A compter du 1^{er} août 1964, les paiements initiaux seront: pour le blé: \$1.50 le boisseau, pour le blé n° 1 du Nord, en magasin à Fort-William/Port-Arthur ou Vancouver; pour l'avoine: 60c. le boisseau, pour le blé n° 2 de l'Ouest canadien, en magasin à Fort-William/Port-Arthur; pour l'orge: 96c. le boisseau pour l'orge six-rangs n° 3 de l'Ouest canadien, en magasin à Fort-William/Port-Arthur.

Dans le cas de toutes les autres classes de blé, d'avoine et d'orge, la Commission canadienne du blé fixera plus tard le paiement initial pour la campagne agricole de 1964-1965.

(Plus tard)

M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggart): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce au sujet du prix du blé. Quand annoncera-t-il que le prix du blé a été établi à \$2 comme on l'a promis au cours de la campagne électorale de 1963?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà annoncé toutes les mesures autorisées par le gouvernement jusqu'à maintenant pour 1964-1965.

M. E. Nasserden (Rosthern): Pourrais-je poser une question complémentaire au ministre du Commerce? A-t-il déjà oublié les engagements pris pendant la dernière campagne électorale concernant la majoration...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est irrecevable.

LES FINANCES

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES DIX

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Je suis rentré hier soir de Paris où j'ai assisté à une réunion des dix pays qui participent aux accords généraux d'emprunt au Fonds monétaire international et je voudrais faire part à la Chambre de ce qui s'est passé.

Les honorables députés se souviendront que l'année dernière, à l'occasion de la réunion annuelle des membres du Fonds monétaire international, les ministres et les directeurs du Groupe des Dix ont fait part de leur intention d'étudier le fonctionnement du régime monétaire international et les besoins qui se feront vraisemblablement sentir à

[L'hon. M. Sharp.]

l'avenir en matière de liquidité; ils ont demandé à leurs fonctionnaires d'examiner ces questions et de leur en faire rapport. On a progressé depuis lors et les ministres, lors de leur réunion des 15 et 16 juin, ont examiné les études et les analyses préparées. Après cette discussion, nous avons demandé aux fonctionnaires de rédiger un projet de déclaration conjointe qui sera rendu public au cours de l'été, alors que le Fonds monétaire international publiera son rapport annuel qui traitera aussi, je m'y attends, de cette question de liquidité sur le plan international.

Il est encore trop tôt pour prédire les conclusions de l'enquête mais je puis assurer à la Chambre que le Canada a constamment appuyé les propositions visant à affermir le régime de paiements internationaux et à accroître les liquidités nécessaires à l'avenir. Ces objectifs favorisent nettement notre pays qui compte beaucoup sur les échanges et les paiements internationaux.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): La déclaration du ministre intéresse vivement la Chambre. Tous les députés, j'en suis sûr, souscrivent à la politique qu'il a exposée et qui renforce le programme officiel visant à consolider les organismes en question.

Comme les journaux annoncent de temps à autre que certains pays ont majoré leurs droits et que d'autres difficultés pourront survenir plus tard, c'est une bonne chose d'avoir un organisme comme le Fonds monétaire international.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, nous favorisons un peu moins cette discussion du Groupe des «Dix» qui se réunit à Paris, de temps en temps, pour l'étude du système monétaire, car nous savons que leur objectif—on l'a d'ailleurs déjà mentionné dans un communiqué—est d'en arriver à former un système monétaire international pour les pays les plus industrialisés.

Or, nous croyons que le jour où le Canada participera à un seul et unique système monétaire international, à ce moment-là, nous perdrons une partie de notre souveraineté et nous deviendrons encore davantage les victimes des capitalistes étrangers que nous le sommes à l'heure actuelle.

C'est pourquoi nous recommandons au ministre des Finances (M. Gordon) d'être prudent dans ses discussions avec le ministre des Finances de ces dix pays, car nous voulons veiller à ce que la souveraineté du Canada, dans le domaine monétaire, soit préservée, étant donné que c'est la base de toute souveraineté politique.